

CONSEIL DEPARTEMENTAL REUNION DU 13 AVRIL 2021 MOTION

Présidence : M. Jean-Marie BERNARD
Secrétariat : Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD

En présence de tous les membres en exercice, à l'exception de :
Mme Françoise PINET

dont :
Mme Françoise PINET ayant donné pouvoir à M. Gérard TENOUX

MOTION DE DEMANDE D'UNE ANNÉE BLANCHE POUR LES TECHNICIENS ET ARTISTES DU SPECTACLE

Le Conseil Départemental adopte, à l'unanimité, la motion ci-après, déposée par Monsieur Arnaud MURGIA au nom des élus du groupe Priorité Hautes-Alpes

Déposée au nom du groupe politique Priorité Hautes-Alpes par Mme Bénédicte FÉROTIN, Vice-Présidente du Département en charge du Patrimoine culturel, et Mme Bernadette SAUDEMONT, Conseillère départementale déléguée aux Arts vivants et associations.

Considérant que

La crise sanitaire qui dure depuis le mois de mars 2020 implique la fermeture d'établissements culturels et donc l'annulation de spectacles et par là même de prestations assurées par les techniciens qui travaillent habituellement dans ce domaine.

Considérant par ailleurs que

Techniciens et artistes de spectacle – communément appelés intermittents du spectacle – font l'objet d'indemnisations pour chômage différentes du régime général et qu'il leur faut en outre justifier d'un minimum de 507 heures de travail au cours de l'année pour leur ouvrir les droits.

Constatant que

La fermeture des établissements culturels et les annulations en cascade de très nombreux spectacles en raison de la crise sanitaire ne permet pas à ces professionnels de travailler et donc de justifier de leurs heures pour prétendre à indemnisation.

Le Conseil départemental des Hautes-Alpes, soucieux de l'avenir de la Culture, de ses acteurs et de ses professionnels,

Exprime son soutien

A l'ensemble des institutions, associations, professionnels et amateurs qui font vivre la Culture dans les Hautes-Alpes et lui apportent le dynamisme qu'on lui connaît.

Demande

Qu'une année blanche soit décrétée en 2021 par le Gouvernement, comme ce fut le cas en 2020, afin que l'ensemble des professionnels évoqués ci-dessus puisse envisager l'avenir avec un peu de sérénité, y compris au-delà du 31 août 2021, date à laquelle prennent fin les droits ouverts par l'année blanche décrétée l'an passé. Et ce, sans attendre les conclusions de la mission interministérielle demandée début février par les Ministres de la Culture et du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, qui se font toujours attendre et qui devront en tout état de cause prendre en considération l'évolution des situations sanitaire et des professionnels du spectacle entre début février et aujourd'hui.

Le Président

Jean-Marie BERNARD

